

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	14 mars 2022	21 mars 2022
En exercice 85		
Quorum 67		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 06 avril 2022

N°220406-20

L'an deux mil vingt-deux, le 06 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONN, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Jean-Louis CHAUVENY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, David LAMBION, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-François BUREL représenté par Yves GRENET
 Patrice FAUCON représenté par Jean-Paul BEUVIN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE
 Philippe CABIN a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
 Christine CHANGEUX a donné pouvoir à René VIMONT
 Valérie CORCEL a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
 Franck FOIRET a donné pouvoir à Stéphane FOLLIN
 Nicole GIBOURDEL a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
 Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
 Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
 Martine LE PAIH a donné pouvoir à Luc POLINSKI
 Alain LEPREUX a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
 Sylvain MONNIER a donné pouvoir à Gérard COLIN
 Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absent excusé :

Pierre-Yves JEGAT

Absents :

Emmanuel BOUST, Philippe CARREIN, Annie DUMENIL, Pascal LARGILLET, Patrick VICTOR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine LOZAY-ANNEBIQUE a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

FINANCES – Budget Principal – Mise à jour des AP/CP en cours

N°20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

Vu la nécessité de mettre à jour les AP/CP du Budget Principal,

Vu les crédits de paiement 2022 inscrits au budget primitif 2022 du budget Principal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 16 mars 2022.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise à jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau ci-joint,**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

BUDGET PRINCIPAL

MODE Modification /Action	N°APC	Libelle de l'APC	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP				OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS AU BUDGET PRINCIPAL	
			MONTANT APC AU 01/01/2022	PREVISIONS EXERCICE	MONTANT APRES REVISION	SUPPLÉMENTS	IMPAYÉS	AUTOMATISME DE RECAPITULATION EN FIN	MONTANT CLASSE LIGURE AU 31 JANVIER 2022	CP 2022 VOTE BP 2022		CP 2023 PREVISIONNEL
A CLOTURER	CCC010002	MISE EN VALEUR DU SITE DES BASSES LAUX	609 200,00 €	-340,39 €	609 059,61 €	0,00 €	0,00 €	609 059,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération terminée - AP à débiter
A CLOTURER	CCC011004	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE NAU TOME	248 766,39 €	-4 104,03 €	244 662,36 €	0,00 €	0,00 €	244 662,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération terminée - AP à débiter
Modification	CCC011072	GRDS TRAVAUX AVANT PORT	9 437 963,04 €	-160 359,79 €	9 277 603,25 €	383 572,87 €	0,00 €	9 277 603,25 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'exercice
Modification	CCC011002	AMENAGEMENT DURABLE DE LOISIRS AU LAC DE DANIEL	6 284 336,50 €	549 720,00 €	6 834 056,50 €	277 513,00 €	0,00 €	6 834 056,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Augmentation de l'APC pour permettre les engagements à la marge autorisés par les services de l'Etat
Modification	CCC011001	NOUVELLE ZONE DE DEVELOPPEMENT	14 359 936,48 €	-1 947 600,00 €	12 412 336,48 €	1 003 145,00 €	4 000 000,00 €	12 412 336,48 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	La création d'une nouvelle zone de développement est autorisée par le conseil municipal
Modification	CCC011001	MEMOIRE D'ALBATRE	428 000,00 €	-142 351,00 €	285 649,00 €	21 000,00 €	0,00 €	285 649,00 €	44 050,54 €	0,00 €	0,00 €	L'APC s'achève, une nouvelle est créée séquentiellement pour poursuivre le devoir de mémoire de la seconde guerre mondiale sur le territoire
Ausure modification	CCC010002	PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2017-1000	3 537 943,17 €	0,00 €	3 537 943,17 €	438 016,00 €	0,00 €	3 537 943,17 €	3 744,12 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'exercice
Modification	CCC011001	ATTRIBUTION FOND DE COMCOURS AUX COMMUNES	2 100 000,00 €	-358 705,88 €	1 741 294,12 €	0,00 €	0,00 €	1 741 294,12 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Ajustement des crédits 2022 pour permettre le paiement des FDC en cours, les prochains seront matérialisés sur la nouvelle APC
Modification	CCC011001	PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC LED	4 174 549,06 €	0,00 €	4 174 549,06 €	348 570,00 €	550 926,67 €	4 825 475,73 €	1 491 900,00 €	11 509,16 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011004	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	1 480 000,00 €	0,00 €	1 480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 480 000,00 €	137 200,00 €	210 000,00 €	564 816,54 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011004	AMENAGEMENTS DE VOIRIE PAR	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	10 000,00 €	6 200,00 €	9 335,49 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011005	CHEMINES DE RANDONNEES	225 306,00 €	2 616,00 €	228 922,00 €	0,00 €	0,00 €	228 922,00 €	148 342,00 €	0,00 €	0,00 €	Ajustement des crédits pour permettre le solde de l'exercice
A CLOTURER	CCC011005	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE NAUTIQUE	30 000,00 €	-9 500,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération terminée - AP à débiter
Ausure modification	CCC011007	TRAVAUX AMENAGEMENT LAC EN REGIE	517 000,00 €	0,00 €	517 000,00 €	0,00 €	0,00 €	517 000,00 €	487 876,82 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'exercice
Ausure modification	CCC011001	CREATION D'UN SITE POUR LE NOUVEAU JOURNAL DE LA COTE	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	35 972,00 €	0,00 €	125 000,00 €	112 028,00 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'exercice
Modification	CCC011002	INSTALLATIONS D'AMC MON COMMUNALE	680 000,00 €	0,00 €	680 000,00 €	0,00 €	0,00 €	680 000,00 €	395 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
A CLOTURER	CCC011003	MONT DE 2 CANS A DESTINATION DES ACTIVITES DE JEUNES	388 000,00 €	-800,00 €	387 200,00 €	0,00 €	0,00 €	387 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération terminée - AP à débiter
A CLOTURER	CCC011003	MISSION OPC-SIS	150 000,00 €	-100 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération terminée - AP à débiter
Modification	CCC011001	TRAVAUX OUVRAGES AVANT PORT ET SUR LA FRANCE LITTORALE	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €	539 893,00 €	100 000,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011004	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2000-2024	4 000 000,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	234 829,21 €	1 037 657,00 €	1 237 404,79 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Ausure modification	CCC011005	RENOVATION DES CHALETS	548 250,00 €	0,00 €	548 250,00 €	0,00 €	0,00 €	548 250,00 €	112 575,41 €	0,00 €	0,00 €	Les crédits de paiement 2022 correspondent au solde de l'exercice
Modification	CCC011001	PROGRAMMATION VOIRIE COMMUNALE 2021-2025	5 200 000,00 €	0,00 €	5 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 200 000,00 €	672 632,58 €	1 000 000,00 €	1 400 177,17 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011002	EXTENSION RESEAU CYCLABLE	798 000,00 €	2 202 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	Suite à la prise de compétence mobilisés au 24 juillet 2023, un plan vélo sera lancé début 2022 avec les aménagements cyclistes entre Sommeville et Vautourtes sur Mer
Modification	CCC011003	RENOUVELLEMENT MATERIEL NAUTIQUE 2022-2024	279 975,00 €	0,00 €	279 975,00 €	0,00 €	0,00 €	279 975,00 €	0,00 €	82 700,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011004	LED COMMUNE DE SAINT VALERY EN CAUX	800 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	384 138,00 €	300 000,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011006	MISE EN PLACE DE BACS ENTERRIES TRU ET CIVILS SUR LE LITTORAL	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011007	ATTRIBUTION FOND DE COMCOURS AUX COMMUNES	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Modification	CCC011005	ELABORATION DU PLU	1 120 000,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	450 000,00 €	350 000,00 €	460 000,00 €	Nouvelle répartition des crédits de paiement en tenant compte de l'avancement du projet
Changement de nouvelle numérotation	PCS010001	TRAVAUX RENOVATION PISCINE DU LITTORAL*	713 329,00 €	-452 357,50 €	260 971,50 €	0,00 €	0,00 €	260 971,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Credits ajustés afin de permettre les travaux nécessaires à la reouverture du site jusqu'à la fin de l'exercice 2022
A CLOTURER	CCC011002	ACQUISITION CAMION DE COLLECTE	198 000,00 €	-58 759,60 €	139 240,40 €	0,00 €	0,00 €	139 240,40 €	210 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	Opération terminée - AP à débiter

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, 85-88 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services



Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° - Séance du 6.04/2022
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX


Emmanuel COTTIN

Accusé de réception en préfecture
076-200068838-20220406-220406-20-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022